

# Résidence Sainte Famille de Grillaud



Résidence Sainte Famille de Grillaud

16 rue Chéneau

44107 Nantes Cedex 4

Tél : 02.72.22.74.00

Fax : 02.72.22.74.97

accueil@sfgrillaud.fr

La résidence bénéficie d'un emplacement exceptionnel, au cœur d'un parc verdoyant de 2 hectares aux arbres centenaires.

Elle est située à proximité du parc de Procé, à 10 minutes du centre-ville de Nantes : avec une desserte par les lignes de bus C6 et C3 (arrêt Procé), C3 (arrêt Littré), et n°10 (arrêt Joncours).

L'Association gestionnaire de la résidence a été créée en 2003, à la suite de la décision de la Congrégation de la Sainte Famille de Grillaud, d'ouvrir la maison à des résidents laïcs.

Nos valeurs sont : la place première de l'homme, la solidarité et la tolérance, l'implication dans le quartier, la mixité sociale.

L'Association Saint Famille de Grillaud est une association à but non lucratif.



**Nous vous offrons des services de qualité :** restauration traditionnelle à partir de produits frais, possibilité d'accueillir vos proches lors d'un repas ; commission menus qui veille à la variété et à l'équilibre de votre alimentation.

Votre linge personnel est entretenu sur place.

**Nos personnels** offrent les compétences nécessaires à une prise en charge globale : infirmières, aides-soignants, aides médico-psychologiques, médecin coordonnateur, cuisiniers, animateur, agent de service hôtelier, agents d'entretien, service administratif, psychologue.

Votre médecin traitant ainsi que vos intervenants médicaux et paramédicaux pourront continuer à vous suivre à la Résidence.

La capacité de l'établissement est de 82 logements, répartis sur 4 unités, tous accessibles par ascenseur.

**Les logements** ont une superficie de 23 m<sup>2</sup> et comprennent un espace de vie, une kitchenette équipée de rangements et d'un réfrigérateur.

**Une unité est réservée à l'accueil des résidents désorientés** qui relèvent d'une prise en charge spécifique ; ce service dispose d'un accès libre à un jardin clos.



**L'animation** est organisée dans divers lieux de l'établissement, elle est diversifiée. Un minibus aménagé pour personnes à mobilité réduite permet d'effectuer des sorties. La chapelle de la Congrégation est accessible depuis les chambres grâce à la sonorisation ; une salle de recueillement ouverte à tous les cultes est aussi présente dans la structure.



## Éléments de tarification à la charge du résident

Etablissement autorisé pour un fonctionnement d'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) ayant signé sa convention tripartite, habilité à l'aide sociale. Autorisations d'ouverture : 28 avril 2006, d'extension : 28 décembre 2007

### Tarifs journaliers 2024 :

- ▶ Hébergement permanent :
  - 74,89 € (chambre standard)
  - 80,16 € (chambre Séquoias)
- ▶ Hébergement temporaire : 77,74 €
- ▶ Dépendance :
  - GIR 1.2 : 22,42 €
  - GIR 3.4 : 14,23 €
  - GIR 5.6 : 6,04 €

Le cout lié aux niveaux de dépendance de 1 à 4 est pris en charge par le Conseil Départemental : c'est l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Elle est versée directement à l'établissement sous forme de dotation globale, pour les résidents habitant la Loire Atlantique ou le Maine et Loire, de sorte que le résident acquitte réellement un prix de journée correspondant à un GIR 5 ou 6 appelé talon modérateur.

### Prix journée hébergement permanent

- ▶ Chambre standard :  $(74,89 + 6,04)$  soit : 80,93 €
- ▶ Chambre Séquoias :  $(80,16 + 6,04)$  soit : 86,20 €

### Prix journée hébergement temporaire

- ▶  $(77,74 + 6,04)$  soit : 83,78 €

Pour un mois de 30 jours : 2 427,90 € en chambre standard.

Les dépenses concernant les honoraires des médecins traitants et auxiliaires paramédicaux (radiologie, laboratoires, kinésithérapeutes) sont prises en charge par l'établissement, à l'exception de toute autre dépense (médecins spécialistes, médicaments, transports, hospitalisation...) et de ce qui serait pris en charge par une mutuelle complémentaire.

Les dépenses personnelles demeurent à la charge du résident (coiffeur, ...), mais peuvent être éventuellement avancées par l'établissement, puis refacturées à l'identique.

## Aides financières

Si vous souhaitez constituer un dossier de demande d'Aide Sociale à l'hébergement, vous pouvez vous rapprocher du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) (au 02.40.99.27.00) ou de Nantes Entour'age (au 02.40.99.29.80).

L'APA étant versée directement à l'établissement et non individuellement, le résident doit signaler son entrée dans la résidence au Conseil Départemental.

Pour les ressortissants d'autres départements, ils doivent se rapprocher de leur département d'origine pour continuer à toucher l'APA.

Les caisses de retraite complémentaires apportent quelquefois des aides, il convient de vous rapprocher de la vôtre.